

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'AVIGNON
MUNICIPALITÉ DE NOUVELLE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Nouvelle, tenue le lundi 4 novembre 2019, à l'hôtel de ville du même endroit à 20 h.

Cette séance est sous la présidence du maire Yvan St-Pierre.

Sont présents les conseiller(ère)s :

	Geneviève Labillois	conseillère poste #1
	Rémi Caissy	conseiller poste #3
	Rachel Dugas	conseillère poste #4
	Julie Allain	conseillère poste #5
	Sandra McBrearty	conseillère poste #6
Est absent :	David Landry	conseiller poste #2

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Arlene McBrearty, est présente.

244-11-2019

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, Yvan St-Pierre, déclare la séance ouverte à 20 h et souhaite la bienvenue à tous.

245-11-2019

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

À la demande du maire, Yvan St-Pierre, la conseillère Rachel Dugas, fait lecture de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 4 novembre 2019, qui se lit comme suit :

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Constatation du quorum
4. Rapport des membres du conseil
5. Adoption des procès-verbaux du 7 et 17 octobre 2019
6. Correspondance
7. Finances (comptes pour approbation et dépôt des deux états comparatifs revenus et dépenses)
8. Demande de dons
9. Cession de terrain-30, rue Parent (lot 4184294)
10. Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil
11. Rapport d'entretien de la route verte (PAFERV)
12. Achat VUS/Travaux voirie
13. Calendrier des séances régulières du conseil municipal
14. Avis de motion et présentation du projet de règlement #376 concernant le budget 2020
15. Embauche des employés d'hiver
16. Dépôt de la liste des taxes à recevoir et autorisation de procéder
17. Signature des conditions de travail du personnel non syndiqué
18. Signature des conditions de travail du Directeur des travaux publics
19. Demande d'appui de la Corporation du patrimoine de Nouvelle pour le projet de financement dans le cadre du fonds de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie
20. Offre de service de A2E + PBA–Legs «Construction d'un théâtre extérieur»
21. Offre de service ARPO– Legs évaluation de la solidité de la structure présente
22. Participation déficit d'exploitation catégorie HLM
23. Programme de supplément au loyer 2019
24. Période de questions pour le public
25. Clôture de la séance
26. Levée de la séance

Suite à cette lecture, il est proposé par la conseillère Rachel Dugas et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s :

Que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

246-11-2019 **3. CONSTATATION DU QUORUM**

Le maire, Yvan St-Pierre, constate qu'il y a quorum. La séance peut être tenue.

247-11-2019 **4. RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL**

À tour de rôle, les membres du conseil font état des rencontres et des actions effectuées au cours du dernier mois.

248-11-2019 **5. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 7 ET 17 OCTOBRE 2019**

Les conseiller(ère)s ayant reçu et lu les procès-verbaux des séances du 7 et 17 octobre 2019, il est proposé par la conseillère Julie Allain et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s :

Que les procès-verbaux soient adoptés tels que présentés.

249-11-2019 **6. CORRESPONDANCE**

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Arlene McBrearty, fait un résumé de la correspondance reçue au cours du dernier mois.

250-11-2019 **7. FINANCES (COMPTES POUR APPROBATION ET DÉPÔT DES DEUX ÉTATS COMPARATIFS DES REVENUS ET DÉPENSES)**

Il est proposé par le conseiller Rémi Caissy et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s :

Que le conseil municipal accepte la liste des comptes payés et des comptes à payer au montant total de 279 388,29 \$ (comptes payés au cours du mois, 205 997,10\$ (salaires inclus), et des comptes à payer de 73 391,19\$).

Les deux états comparatifs des revenus et dépenses sont déposés au conseil municipal.

251-11-2019 **8. DEMANDES DE DONS**

Considérant les demandes de dons suivantes :

- Réseau de protection animale (Campagne de financement)
- Club 50 ans et plus (Vin d'honneur)
- Journée pré-novice (Commanditaire)

Considérant le poste budgétaire pour les dons en 2019.

Pour ces motifs, il est proposé par la conseillère Rachel Dugas et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s :

Que le conseil autorise les dons suivants :

- Réseau de protection animale (Campagne de financement) 100\$
- Club 50 ans et plus (Vin d'honneur) 80\$
- Journée pré novice (Commanditaire) 275\$

252-11-2019

9. CESSION DE TERRAIN-30, RUE PARENT (LOT 4184294)

Considérant qu'un glissement de terrain est survenu en mai 2017 sur le terrain situé au 30, rue Parent, lot 4 184 294 du cadastre du Québec ;

Considérant que le bâtiment qui s'y trouvait a été déménagé ;

Considérant que le ministère de la Sécurité publique exige que le terrain soit cédé à la municipalité avant d'indemniser les propriétaires ;

Pour ces motifs, il est proposé par la conseillère Sandra McBrearty et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s ;

Que le conseil municipal accepte d'acquérir à titre gratuit, le terrain situé au 30, rue Parent, lot 4 184 294 du cadastre du Québec aux conditions suivantes :

1. Que la fondation soit ensevelie conformément aux dispositions de l'article 3.10 du règlement de construction 325.3 de la Municipalité de Nouvelle.
2. Qu'un avis géotechnique soit fourni à la municipalité conformément aux dispositions de l'article 4.12.1 du règlement de zonage 325.1 de la Municipalité de Nouvelle.
3. Que le terrain soit remis en état conformément aux dispositions de l'article 4.3.4 du règlement de zonage 325.1 de la Municipalité de Nouvelle.

253-11-2019

10. DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

Conformément à l'article 357 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (LERM) qui stipule que chaque année, dans les soixante jours de l'anniversaire de la proclamation de son élection, le membre du conseil doit déposer, devant le conseil, une déclaration écrite et mise à jour, des intérêts pécuniaires que le membre du conseil a dans des immeubles situés sur le territoire de la municipalité et divers autres intérêts.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Arlene McBrearty, mentionne avoir bien reçu de tous les membres du conseil, les formulaires de déclaration d'intérêts pécuniaires.

254-11-2019

11. RAPPORT D'ENTRETIEN DE LA ROUTE VERTE (PAFERV)

Il est proposé par la conseillère Julie Allain et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s :

Que le rapport d'entretien pour les sentiers de la Route Verte (Les Sentiers de Shoolbred) pour l'année 2019 soit accepté au montant de 11 393,03 \$.

Que la directrice générale et secrétaire-trésorière, Arlene McBrearty, soit autorisée à présenter pour et au nom de la Municipalité de Nouvelle, le rapport d'entretien pour l'année 2019 au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports permettant ainsi, l'obtention de la subvention d'aide à l'entretien de la Route Verte.

255-11-2019

12. ACHAT VOITURE VUS-TRAVAUX PUBLICS

Considérant que la Municipalité de Nouvelle désire se prévaloir d'un véhicule pour les travaux publics;

Considérant que la Municipalité de Nouvelle a le pouvoir d'acheter de gré à gré avec un fournisseur unique;

Considérant que la municipalité désire se départir des deux camionnettes Dodge 2004 et la Dodge 2008 sur cet achat;

Il est proposé par la conseillère Julie Allain et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s :

Que le conseil municipal procède à l'achat d'un véhicule VUS Chevrolet Equinox LS 2019 pour le montant de 23 747,50 plus taxes applicables incluant la reprise des camionnettes Dodge 2004 et 2008.

Que le montant de 23 747,50 plus taxes applicables soit payé à même le budget.

Que la directrice générale et secrétaire-trésorière, Arlene McBrearty et/ou le maire, Yvan St-Pierre soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Nouvelle, tout document relatif à ce dossier.

256-11-2019 **13. CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL**

Considérant que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir avant le début de chaque année civile, le calendrier des séances ordinaires pour la prochaine année en fixant le jour et l'heure du début de chacune.

Pour ce motif, il est proposé par la conseillère Sandra McBrearty et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s :

Que le calendrier ci-après soit adopté pour la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2020 lesquelles débiteront à 19 h :

13 janvier (2 ^{ième} lundi)	4 mai (1 ^{er} lundi)	8 septembre (2 ^{ième} mardi)
10 février (2 ^{ième} lundi)	8 juin (2 ^{ième} lundi)	5 octobre (1 ^{er} lundi)
9 mars (2 ^{ième} lundi)	6 juillet (1 ^{er} lundi)	9 novembre (2 ^{ième} lundi)
6 avril (1 ^{er} lundi)	3 août (1 ^{er} lundi)	7 décembre (1 ^{er} lundi)

257-11-2019 **14. AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT #376 CONCERNANT LE BUDGET 2020**

Avis de motion est donné par la conseillère Julie Allain que sera présenté, lors d'une séance subséquente de ce conseil, un règlement pour l'adoption du budget 2020 et fixant les taxes pour l'exercice 2020.

PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT #376 CONCERNANT LE BUDGET 2020.

La conseillère Julie Allain fait la présentation du projet de règlement.

Ce projet de règlement ayant pour objet d'adopter le budget de l'année financière 2020, l'imposition d'un régime d'impôt foncier à taux variés et les tarifs de compensation pour les services municipaux. Le budget 2020 sera un budget équilibré.

258-11-2019 **15. EMBAUCHE DES EMPLOYÉS D'HIVER**

Il est proposé par la conseillère Rachel Dugas et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s :

Que l'embauche des employés saisonniers réguliers pour une période de 20 semaines minimum soit autorisée.

259-11-2019

16. DÉPÔT DE LA LISTE DES TAXES À RECEVOIR ET AUTORISATION DE PROCÉDER

Considérant l'article 1022 du Code municipal du Québec qui prévoit qu'au cours du mois de novembre, le secrétaire-trésorier doit préparer et soumettre pour approbation des membres du conseil, le nom et un état de toutes les personnes endettées envers la municipalité ;

Considérant l'article 3 du règlement 001-98 concernant la date pour les ventes pour taxes à la MRC d'Avignon mentionnant que la date pour transmettre l'état visé par l'article 1022 CM pour les taxes de l'année courante est le 10 janvier de l'année suivante ;

Pour ces motifs, il est proposé par la conseillère Sandra McBrearty et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s :

Que la liste des personnes endettées envers la municipalité (taxes à recevoir) en date du 04 novembre 2019 et totalisant 184 668,47\$ (taxes, montant échu) soit approuvée ;

Que les procédures annuelles courantes prévues pour le recouvrement des taxes dues (excluant les soldes inférieurs à 75 \$ et les exceptions) soient autorisées.

260-11-2019

17. SIGNATURE DES CONDITIONS DE TRAVAIL DU PERSONNEL NON SYNDIQUÉ

Considérant qu'un projet d'entente a été convenu entre le personnel non syndiqué et la Municipalité de Nouvelle ;

Considérant que les employés ont accepté le projet d'entente ;

Considérant que les membres du conseil jugent le contenu de l'entente acceptable ;

Pour ces motifs, il est proposé par la conseillère Geneviève Labilloy et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s :

Que le conseil municipal accepte le projet d'entente relativement à la conclusion d'un contrat avec le personnel non syndiqué de la Municipalité de Nouvelle et autorise le maire, Yvan St-Pierre et/ou la directrice générale et secrétaire-trésorière, Arlene McBrearty à signer pour et au nom de la Municipalité de Nouvelle, les conditions de travail du personnel non syndiqué des employés de la municipalité portant sur la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2024.

261-11-2019

18. SIGNATURE DES CONDITIONS DE TRAVAIL DU DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS

Considérant qu'un projet d'entente a été convenu entre le directeur des travaux publics et la Municipalité de Nouvelle ;

Considérant que l'employé a accepté le projet d'entente;

Considérant que les membres du conseil jugent le contenu du projet de l'entente acceptable ;

Pour ces motifs, il est proposé par le conseiller Rémi Caissy et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s :

Que le conseil municipal accepte le projet d'entente relativement à la conclusion d'un contrat avec le directeur des travaux publics de la Municipalité de Nouvelle et autorise le maire, Yvan St-Pierre et/ou la directrice générale et secrétaire-trésorière, Arlene McBrearty à signer pour et au nom de la Municipalité de Nouvelle, les conditions de travail du directeur des travaux publics de la municipalité portant sur la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2024.

262-11-2019

19. DEMANDE D'APPUI DE LA CORPORATION DU PATRIMOINE DE NOUVELLE POUR LE PROJET DE FINANCEMENT DANS LE CADRE DU FONDS DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS POUR AMÉLIORER LES MILIEUX DE VIE

Considérant la demande d'appui pour le dépôt de la demande de financement du projet : Un projet pour la communauté : le développement de l'offre à « La Petite École de Nouvelle » dans le cadre du *Fonds de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie de la d'Avignon*, dont le projet s'élève à 75 100 \$ et dans lequel la municipalité contribue à la hauteur de 9 300 \$, en biens et services, en ressources humaines, prêt du bâtiment et travaux légers ;

Considérant que ce projet soit très porteur pour la Corporation du patrimoine de Nouvelle et contribue à la pérennisation de La Petite École ;

Pour ces motifs, il est proposé par la conseillère Sandra McBrearty et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s (Rachel Dugas se retire de la décision considérant un lien avec le comité) :

Que le conseil municipal appuie la Corporation du patrimoine de Nouvelle pour la demande d'aide financière du Projet pour la communauté : le développement de l'offre à « La Petite École de Nouvelle » dans le cadre du *Fonds de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie de la d'Avignon*.

263-11-2019

20. OFFRE DE SERVICE DE A2E + PBA – LEGS -CONSTRUCTION D'UN THÉÂTRE EXTÉRIEUR

Considérant que la Municipalité de Nouvelle s'apprête à signer un accord de contribution avec le ministre du Patrimoine canadien pour le projet « Un legs pour la communauté » ;

Considérant que les ressources professionnelles sont essentielles à la mise en œuvre du projet ;

Considérant qu'A2E a accompagné le comité du legs tout au long du processus jusqu'à l'obtention des demandes d'aide financière et que la firme connaît très bien le projet ;

Pour ces motifs, il est proposé par la conseillère Julie Allain et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s ;

Que l'offre de services de A2E + PBA au montant de 12 990,00 \$ soit retenue pour les 3 étapes énumérées dans l'offre de services, soit la révision des esquisses d'aménagement, les plans exécution et la surveillance de chantier du théâtre et les plans exécution du module d'accroche.

264-11-2019

21. OFFRE DE SERVICE ARPO – LEGS ÉVALUATION DE LA SOLIDITÉ DE LA STRUCTURE PRÉSENTE

Considérant que la Municipalité de Nouvelle s'apprête à signer un accord de contribution avec le ministre du Patrimoine canadien pour le projet « Un legs pour la communauté »;

Considérant que les ressources professionnelles sont essentielles à la mise en œuvre du projet;

Considérant que la solidité de la terrasse de bois extérieure actuelle doit être évaluée par un ingénieur avant d'entreprendre tout travail avec l'architecte ;

Considérant que nous possédons la description de l'encrage des pieux ;

Considérant que nous désirons vérifier la capacité structurale que peut supporter le plancher existant ;

Pour ces motifs, il est proposé par la conseillère Geneviève Labillois et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s ;

Que l'offre de services d'ARPO au montant de 2 825,00 \$ plus taxes applicables soit retenue pour une évaluation structurale de la terrasse de bois qui servira au bâtiment multi-fonctionnel extérieur.

Qu'une analyse visuelle soit faite avant, afin d'évaluer la solidité du plancher existant.

Advenant une non-faisabilité du projet, que les services soient payés à base horaire à partir du budget présenté.

265-11-2019

22. PARTICIPATION DÉFICIT D'EXPLOITATION CATÉGORIE HLM

Considérant le rapport d'approbation du budget 2019 transmis par la Société d'habitation du Québec pour l'année 2019 ;

Considérant que la participation financière de la Municipalité au déficit d'exploitation pour l'année 2019 est évaluée à 5 355 \$ soit 10 % du déficit d'exploitation ;

Pour ces motifs, il est proposé par le conseiller Rémi Caissy et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s :

Que soit autorisé le paiement d'un montant de 5 355\$ à titre de participation de la Municipalité de Nouvelle au paiement du déficit d'exploitation de l'OMH de Nouvelle soit 10 % du déficit d'exploitation pour l'année 2019.

266-11-2019

23. PROGRAMME DE SUPPLÉMENT AU LOYER 2019

Considérant la convention d'exploitation, la participation financière municipale est établie à 10%.

Considérant que le programme de supplément au loyer 2019 serait de 17 034\$;

Considérant que notre contribution de 10% s'établirait à 1 703,40\$;

Pour ces motifs, il est proposé par la conseillère Geneviève Labillois et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s :

Que soit autorisé le paiement d'un montant de 1 703,40\$ à titre de participation de la Municipalité de Nouvelle au programme de supplément au loyer 2019 pour le dossier l'Habit'Âge.

267-11-2019 **25. PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC**

Le maire et les conseillers répondent aux questions posées

268-11-2019 **26. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, le maire, Yvan St-Pierre, déclare la séance close.

269-11-2019 **27. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par le conseiller Rémi Caissy que la séance soit levée à 20 h 30.

Yvan St-Pierre
Maire

Arlene McBrearty
Directrice générale et secrétaire-trésorière